UMLP – Usagers des Mouillages de Larmor-Plage
Association loi 1901, enregistrée au Répertoire National des Associations sous le numéro W561013649
Siège social : 9 rue Neuve 56260 Larmor-Plage
Site web : https://www.asso-umlp.ovh --- Courriel : contact@asso-umlp.ovh

CHIFFRAGE AVANT INTERVENTION

L'association propose différents services à destination de ses adhérents.

SERVICES	TARIFS (TTC)	OUI	NON
Inspection visuelle de base en surface *Objectif : Permet les contrôles d'usure et de serrage des éléments sous la bouée sur une profondeur de 2m (manilles, émerillon, anneau de bouée) et amène à des préconisations selon l'état. La moitié des avaries de mouillage sont constatées sous la bouée.* *Périodicité conseillée : 1 à 2 fois par an selon les mouillages en particulier pour les mouillages avec chaîne.*	***25 €***		
Inspection en plongée sous-marine avec utilisation d'une caméra et fourniture d'un rapport d'intervention *Objectif : Sur une ligne de mouillage existante, permet le contrôle visuel complet de la ligne et de l'organeau du corps mort* *Le propriétaire disposera d'une vidéo et d'un rapport rédigé avec les constats et les préconisations.* *Périodicité conseillée : 1 fois par an selon les mouillages*	***50 €***		
Assistance sur ligne de mouillage *Nous vous accompagnons dans vos différents besoins liés aux lignes de mouillage* - *Nettoyage ou remplacement d'une ligne de mouillage existante* - *Recherche ou déplacement d'un corps-mort* *À noter : Le tarif s'applique par intervention, pour une durée maximale d'environ une heure (temps de plongée). Les fournitures et achats préalables sont à la charge du propriétaire.*	***80 €***		
TOTAL TTC DES SERVICES			

Date, nom, signature précédée de la mention « Bon pour accord, lu et approuvé » :

L'association : L'adhérent :

UMLP – Usagers des Mouillages de Larmor-Plage
Association loi 1901, enregistrée au Répertoire National des Associations sous le numéro W561013649
Siège social : 9 rue Neuve 56260 Larmor-Plage
Site web : https://www.asso-umlp.ovh --- Courriel : contact@asso-umlp.ovh

Conditions :

1- Avant toute intervention, le chiffrage doit être rempli et payé au montant indiqué en fonction du ou des service(s) choisi(s).

2- Règlement possible en espèces, par chèque, par virement ou via le paiement par Helloasso sur le site https://www.asso-umlp.ovh. Un reçu vous sera adressé à réception du paiement.

3- En cas d'incapacité d'intervention (météo, impossibilité des plongeurs, avarie, etc.), le jour du contrôle, l'association propose un report de celle-ci ou s'engage à rembourser sous un délai de 7 jours l'adhérent à partir d'une demande écrite.

4- Les dates d'intervention seront fixées en fonction des plongeurs bénévoles intervenant sur zone (disponibilité, condition météo, …).

5- Article 16 : Responsabilité (extrait des statuts de l'association) L'association ne pourra être tenue responsable des dommages ou pertes pouvant survenir à la suite des interventions effectuées ou des préconisations émises. Les usagers restent pleinement responsables de l'entretien et de la gestion de leurs installations de mouillage. Les conseils et recommandations fournis par l'association ne sauraient en aucun cas engager sa responsabilité

6- L'adhérent reconnait avoir pris connaissance des services choisis

L'acceptation du devis vaut acceptation des conditions générales

Date, nom, signature précédée de la mention « Bon pour accord, lu et approuvé » :

L'association : L'adhérent :